



SM du lac d'Annecy (Siren : 247400013)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Annecy
Arrondissement	Annecy
Département	Haute-Savoie
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	15/07/1957
Date d'effet	15/07/1957

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	les Îles
Numéro et libellé dans la voie	rue des terrasses
Distribution spéciale	BP 39
Code postal - Ville	74962 CRAN GEVRIER CEDEX
Téléphone	04 50 66 77 77
Fax	04 50 66 77 88
Courriel	
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	assainissement

## Population

Population totale regroupée	272 769
Densité moyenne	223,07

## Périmètres

Nombre total de membres : 5

- Dont 5 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
74	CA du Grand Annecy (200066793)	CA
74	CC des sources du lac d'Annecy (247400773)	CC
74	CC des Vallées de Thônes (247400617)	CC
74	CC du Pays de Cruseilles (247400112)	CC
74	CC Fier et Ussets (247400567)	CC

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 6

Compétences exercées par le groupement
<p><b>Environnement et cadre de vie</b></p> <p>- Assainissement collectif</p> <p><i>Exercice de cette compétence pour le compte des membres suivants: CC des sources du lac d'Annecy, CC Fier et Ussets et CA Grand Annecy</i></p> <p>A la carte : La compétence a été conservée par : Syndicat Mixte Interdépartemental de traitement des ordures de l'Albanais, Communauté de communes du Pays de Faverges, Communauté de communes des Vallées de Thônes, Communauté de communes de Cruseilles</p>
<p>- Assainissement non collectif</p> <p><i>Exercice de cette compétence pour le compte des membres suivants: CC des sources du lac d'Annecy, CC Fier et Ussets et CA Grand Annecy</i></p> <p>A la carte : La compétence a été conservée par : Communauté de communes Fier et Ussets, Communauté de communes du Pays de la Fillière, Syndicat Mixte Interdépartemental de traitement des ordures de l'Albanais, Communauté de communes des Vallées de Thônes, Communauté de communes de Cruseilles</p>
<p>- Lutte contre la pollution de l'air</p> <p>A la carte : La compétence a été conservée par : Communauté de communes Fier et Ussets, Communauté de communes du Pays de la Fillière, Communauté de communes des Vallées de Thônes, Syndicat Mixte Interdépartemental de traitement des ordures de l'Albanais, Communauté de communes de Cruseilles</p>
<p>- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)</p> <p><i>transfert partiel de la compétence GEMAPI seulement à compter du 1er janvier 2018 - animation et coordination dans les bassins versants du lac d'Annecy et du Fier pour l'exercice de la compétence GEMAPI comprenant les missions définies aux 1, 2, 5 et 7 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement. Ces missions d'animation et de coordination comprennent la prise en charge du pilotage et la réalisation des études de diagnostics, de schéma général et toutes autres études à mener sur l'ensemble du territoire concerné. - le SILA assure le portage du contrat de bassin Fier et Lac et la stratégie locale de gestion des risques d'inondation. Les missions du SILA ne comprennent pas la maîtrise d'ouvrage et le financement des aménagements et travaux à réaloiser en exécution des études menées par le SILA, ni leur entretien qui restent de la compétence des EPCI membres. Exercice de cette compétence pour tous les EPCI membres.</i></p>
<p>- Autres actions environnementales</p>

*aménagement et protection du lac d'Annecy pour le compte des membres suivants - CA Grand Annecy - CC des sources du lac d'Annecy*

A la carte : La compétence a été conservée par : Communauté de communes Fier et Usses, Communauté de communes des Vallées de Thônes, Communauté de communes de Cruseilles

#### Autres

- Autres

*équipement et protection du bassin du lac aménagements (pistes) cyclables relais hertziens*

A la carte : La compétence a été conservée par : Communauté de communes Fier et Usses, Communauté de communes du Pays de la Fillière, Syndicat Mixte Interdépartemental de traitement des ordures de l'Albanais, Communauté de communes des Vallées de Thônes, Communauté de communes de Cruseilles

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)